

Vers une Université de Lille co-construite en mode projet
Propositions d'actions pour une Université de Lille
au service des usagers, des personnels et des territoires

I. Introduction

Lancé en juillet 2011, le projet de co-construction d'une Université de Lille, établissement associant Universités et Grandes Écoles publiques de la Métropole lilloise, s'apprête aujourd'hui à entrer dans une nouvelle phase plus concrète, moins centrée sur les questions institutionnelles et organisationnelles. Elle est ici illustrée par des propositions de plus-values tangibles que pourrait apporter ce processus de décloisonnement, dans le respect des principes fondamentaux de subsidiarité, de progressivité, de collégialité et de service public.

Il s'agit avant tout à ce stade de relancer une dynamique de concertation au sein des établissements partenaires : ces propositions ne constituent pas un programme définitif de ce que sera l'Université de Lille. Elles contribuent au contraire à lancer le débat, en illustrant de manière réaliste ce que pourrait apporter la création de l'Université de Lille à tous les personnels et usagers de l'Université ainsi qu'aux territoires. Ce projet de décloisonnement et d'élaboration d'une politique de site à l'échelle de la Métropole lilloise constitue en effet une opportunité de créer une véritable université complète, alliant complémentarité et proximité. Ainsi, l'Université de Lille couvrira l'ensemble des champs disciplinaires et sera capable de proposer à ses étudiants une offre de formation pluridisciplinaire, adaptée à leurs projets, quel que soit leur âge ou leur parcours. Son caractère multi-campus permettra de faciliter l'accès aux services universitaires, d'améliorer le cadre de vie et de développer l'offre culturelle, associative, sportive ou médicale au bénéfice de ses usagers. Ce projet contribuera aussi à valoriser le potentiel actuel de recherche, notamment sur des projets pluridisciplinaires, renforçant ainsi la visibilité et la reconnaissance de la qualité du travail des équipes de recherche. Les personnels bénéficieront de cette dynamique de rapprochement, à travers une offre de services internes de qualité et du développement de nouvelles opportunités, notamment en matière de formation et de mobilité. Enfin, la création d'une Université de Lille, complète, cohérente et visible, constituera un facteur d'attractivité, d'innovation et de développement pour l'Université et ses territoires, à l'exemple des dynamiques à l'œuvre dans d'autres grandes métropoles françaises et européennes.

Il est important de noter que ce travail s'inscrit pleinement dans un environnement régional où se construisent des coopérations en réseau entre les six universités publiques, sur des compétences clairement définies telles que la formation doctorale, la carte des formations, la gestion de l'ESPE ou la promotion internationale de l'espace régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Le projet de co-construction de l'Université de Lille a donc vocation à s'articuler avec les politiques de sites que les universités publiques souhaitent développer mais également avec les démarches engagées par les acteurs au niveau régional.

Les propositions qui suivent s'appuient sur une analyse des principaux besoins et enjeux auxquels sont confrontés les établissements partenaires du projet à l'heure actuelle. Pour partie inspirées des travaux des groupes de travail thématiques qui ont contribué, de novembre 2011 à mars 2012, à la réflexion sur l'Université de Lille, elles ont été identifiées grâce à un travail mené à partir de septembre 2012 par cinq comités opérationnels qui ont réuni des responsables politiques et administratifs ainsi que des étudiants des différents établissements partenaires. Ces cinq comités opérationnels ont travaillé sur les thématiques suivantes :

- Recherche, valorisation et innovation ;
- Formations ;
- Relations internationales et partenariats ;
- Conditions de vie et de travail des étudiants ;
- Ressources humaines, qualité de vie et de travail, administration, système d'information

Ils se sont concentrés sur la formulation d'actions précises. Les Présidents et Directeurs des établissements partenaires du projet ont ensuite sélectionné les propositions d'actions les plus à même de rendre opérationnelles les grandes valeurs-ajoutées liées à la création de l'Université de Lille, qui constituent le fil rouge de ce document :

- Promouvoir une stratégie scientifique ambitieuse partagée, en lien avec les organismes de recherche, les partenaires territoriaux et socio-économiques, vecteur d'innovation et de développement économique pour les territoires ;
- Faciliter la réussite et l'insertion professionnelle de tous les étudiants, quels que soient les âges et les parcours, via la définition d'une offre de formation cohérente et modulable, qui s'appuiera sur un accompagnement individualisé ;
- Parfaire la visibilité et l'attractivité de l'Université de Lille à l'international tout en renforçant l'internationalisation de ses activités et des profils de tous ses étudiants ;
- Repenser les campus comme de véritables lieux de vie au sein de la Cité, via la construction de politiques « multi-campus » au sein de la Métropole lilloise, avec des campus accessibles à tous, dotés d'infrastructures et de services adaptés ;
- Améliorer la qualité et l'efficacité des services rendus à tous les usagers de l'Université en encourageant le développement de services et d'outils efficaces communs.

Ce document a pour objectif de présenter ces propositions d'actions. Les deux premières parties se concentreront sur les deux missions fondamentales de l'Université que sont la recherche et la formation. La troisième partie s'attachera aux conditions du rayonnement à l'international et du renforcement de l'internationalisation des activités de l'Université de Lille, dans le but notamment d'améliorer la mobilité sortante de tous les étudiants. Enfin, les questions de qualité de vie et de travail des usagers et des personnels sur un site « multi-campus » et les défis que cela suscite seront abordés, éléments indispensables à l'appropriation du projet par tous.

Ce document a en effet vocation à devenir la base de travail de l'ensemble de la communauté universitaire, qui sera invitée à se mobiliser pour mettre en œuvre concrètement les propositions d'actions présentées ici. Cela demandera que soit identifiée, pour chaque action, la temporalité des diverses décisions qui seront à prendre pour les rendre opérationnelles dans les faits.

II. Présentation des propositions d'actions

Promouvoir une stratégie scientifique ambitieuse partagée, en lien avec les organismes de recherche, les partenaires territoriaux et socio-économiques, vecteur d'innovation et de développement économique pour les territoires

Les laboratoires des établissements partenaires du projet d'Université de Lille sont aujourd'hui reconnus pour la qualité de leurs activités de recherche. Leur notoriété, leur attractivité et leur synergie avec le monde économique et social doivent toutefois être renforcées. Parmi ces laboratoires, les nombreuses structures cohabilitées permettent de développer des projets pluridisciplinaires, ce qui est crucial dans un contexte où le dialogue entre les disciplines s'intensifie en fonction des besoins formulés par les différents acteurs. L'Université de Lille aura la capacité d'accompagner les laboratoires de manière cohérente et ambitieuse via l'élaboration de stratégies et d'outils partagés, leur permettant ainsi de mener à bien leurs activités de recherche tout en valorisant ces activités auprès des étudiants, futurs doctorants, et des acteurs socio-économiques des territoires.

Proposition 1 : Faire de l'Université de Lille un acteur central du développement des territoires

La création de l'Université de Lille, conçue comme une Université complète, regroupant tous les champs disciplinaires, permettra de faire de l'Université un vecteur clé de l'innovation et du développement économique et social des territoires, capable d'élaborer de nouvelles connaissances, de développer des idées innovantes mais également de répondre aux nouvelles attentes et de formuler des solutions adaptées à différentes échelles d'analyse et d'action. Pour répondre à ce défi, l'Université de Lille se dotera d'une stratégie scientifique ambitieuse, partagée avec les grands organismes de recherche dans le cadre d'une politique de site permettant notamment de développer des projets pluridisciplinaires et de renforcer les collaborations entre les différents laboratoires. La coordination renforcée des politiques d'accompagnement des laboratoires (postes, financements, BQR, chaires internationales, financement de plates-formes communes) en sera une composante importante.

L'Université pourra ainsi peser dans les discussions avec les organismes de recherche, les collectivités locales et les différents partenaires socio-économiques afin de valoriser les champs de recherche dans lesquels ses laboratoires sont particulièrement reconnus ou dans lesquels certains projets émergents prometteurs doivent être encouragés, en interne et/ou via le développement de partenariats spécifiques. L'Université de Lille deviendra ainsi un acteur incontournable du développement économique et social des territoires.

La stratégie scientifique de l'Université, impulsée par une instance collégiale, renforcera donc la lisibilité et la visibilité des activités de recherche de l'Université de Lille, contribuant à développer son attractivité.

Proposition 2 : Enrichir l'environnement de la recherche

Veille d'actualité des appels à projets, administration et suivi des projets, valorisation des résultats, etc. sont autant de tâches qui laissent peu de temps aux équipes des laboratoires pour effectuer leurs activités de recherche. Une stratégie scientifique commune ne pourra améliorer la capacité des équipes de l'Université de Lille à répondre à des appels à projets communs que si elle est associée à des mesures visant à développer leur capacité à travailler ensemble et à valoriser les résultats de leurs recherches.

L'Université de Lille se dotera donc d'une politique d'accompagnement commune des laboratoires en termes de moyens, élaborée en lien avec les organismes et les collectivités locales partenaires. Ce soutien sera complété par un regroupement des cellules d'aide au montage de projets en un service unifié de la recherche et de la valorisation, qui permettra

d'amplifier leurs capacités. Cette entité commune aura en effet pour mission d'accompagner les équipes et de prendre en charge les aspects pratiques du montage de projet, tout en développant une attitude proactive en matière de mobilisation des équipes sur des projets communs spécifiques. Une telle politique permettra à chacun des personnels de recherche de mener ses activités dans les meilleures conditions.

La proximité avec les chercheurs sera maintenue à travers la structure même de ce service, qui reposera sur une mise en réseau des cellules existantes, chapeautées par un guichet unique restreint, en charge notamment de centraliser l'information, d'organiser des journées d'information sur les différents appels à projet ou de valoriser les liens entre équipes de recherche. En effet, le manque de connaissances mutuelles des travaux des différentes équipes peut constituer un obstacle important au développement de projets pluridisciplinaires. Afin de favoriser une meilleure connaissance des travaux des différentes équipes, l'organisation de rencontres autour de thèmes transversaux, l'innovation par exemple, permettra de renforcer les liens entre laboratoires tout en offrant la possibilité de présenter et de mettre en valeur des projets emblématiques portés par des laboratoires cohabilités. En plus de constituer une opportunité de dialogue, ces rencontres contribueront à rendre plus visibles les grands projets de l'Université de Lille, améliorant ainsi la reconnaissance de la qualité des activités de ses chercheurs.

Proposition 3 : Encourager la valorisation professionnelle du Doctorat

Améliorer l'attractivité du doctorat tant auprès des étudiants que du monde professionnel est aujourd'hui l'un des défis majeurs des établissements publics d'Enseignement Supérieur et de Recherche de la Région Nord Pas de Calais. L'Université de Lille, en lien avec les Ecoles doctorales, se propose de valoriser ce diplôme en renforçant sa dimension professionnalisante à travers le développement d'une offre de formation adaptée aux projets professionnels de ses doctorants.

Un doctorant formé au sein de l'Université de Lille se verra ainsi proposer des cours adaptés à ses attentes, par exemple dans les domaines des langues, de la gestion de projet, de la pédagogie universitaire, du management de l'innovation ou de la création d'entreprise. La participation à ces cours sera ensuite reconnue et valorisée par l'obtention du label « Doctorat + ». Les doctorants de l'Université de Lille se verront donc offrir la possibilité d'enrichir leur activité de recherche avec un bagage complémentaire qui renforcera leurs chances sur le marché du travail. Ils se verront également proposer la possibilité de réaliser un bilan de compétences à l'issue de la formation doctorale, ce qui leur permettra d'identifier et de valoriser leurs compétences, particulièrement pour les doctorants qui effectuent une activité salariée en parallèle de leur cursus.

Ce dispositif sera associé à une communication adaptée aux différents publics visés. Pour les étudiants, une Charte du Doctorant de l'Université de Lille présentera de manière synthétique l'ensemble des cours et des possibilités proposés dans le cadre du dispositif « Doctorat + », améliorant ainsi la lisibilité et l'attractivité de son offre. Pour les acteurs du monde professionnel, des actions de communication ciblées sur les atouts du doctorat seront développées afin d'assurer des perspectives d'embauche solides à l'issue des efforts menés pendant trois ans par le futur doctorant.

Faciliter la réussite et l'insertion de tous les étudiants, quels que soient les âges et les parcours, via la définition d'une offre de formation cohérente et modulaire, qui s'appuiera sur un accompagnement individualisé

Forte de ses 70000 étudiants, l'Université de Lille constituera un pôle d'enseignement supérieur de première importance, au cœur du triangle Londres-Bruxelles-Paris. Les établissements partenaires de ce projet disposent d'ores et déjà d'un potentiel reconnu, notamment en matière de formation tout au long de la vie, considérée comme un enjeu sociétal majeur. Grâce à la mise en commun de leurs capacités, l'Université de Lille sera capable d'améliorer l'accès à la formation pour tous, de transcender les âges et les parcours, et de développer une offre de formation pensée de manière cohérente et adaptée aux attentes et aux besoins de chacun de ses étudiants.

Proposition 4 : Proposer une offre de formation attractive, modulaire et complémentaire

L'Université de Lille a pour objectif de proposer une offre de formation pluridisciplinaire globale, capable de favoriser l'ouverture disciplinaire et la complémentarité entre les différents parcours de formation, atouts au service de tous les étudiants. L'Université de Lille contribuera ainsi à l'élaboration de la carte régionale des formations.

La modularisation de l'offre de formation est un moyen efficace pour tirer profit de cette complémentarité. Le développement de parcours de formation composés de différents modules, conçus sous la forme d'unités de formation complètes, aux pré-requis clairement définis pour permettre à l'étudiant de se positionner, facilitera le développement de passerelles entre les parcours. L'Université de Lille sera ainsi en mesure de proposer aux étudiants des parcours plus riches et plus flexibles, adaptés à leurs attentes, et de faciliter éventuellement les réorientations.

Cette flexibilité nécessitera un accompagnement individualisé de l'étudiant, reposant sur une ingénierie pédagogique renforcée. Seront également mis en place des services communs dans des domaines transversaux, l'enseignement des langues ou l'informatique d'usage par exemple, dotés de moyens adaptés à la demande des étudiants et aux pré-requis professionnels auxquels ils doivent faire face. Pour les étudiants en difficulté, seront conçus de nouveaux dispositifs spécifiques s'appuyant sur la complémentarité des compétences actuellement existantes: pour prendre un simple exemple, on peut évoquer la mise en place d'un semestre aménagé proposant de nombreuses activités artistiques (théâtre, art, langage, ateliers d'écriture) pour aider les étudiants à reprendre confiance et à acquérir des compétences via une autre forme de pédagogie.

Proposition 5 : Mettre en place une politique ambitieuse de la formation tout au long de la vie

Modularisation et individualisation du suivi de l'étudiant constituent également les piliers d'une politique ambitieuse de la formation tout au long de la vie (FTLV), conçue au-delà d'un clivage entre formations initiale et continue, mais dans le sens d'un accès unique à l'enseignement supérieur pour tous les publics. La flexibilité apportée par le développement d'une offre de formation modulaire bénéficiera en effet autant à l'étudiant de formation initiale qui cherche à enrichir son cursus qu'à l'étudiant en reprise d'étude ou en formation continue, qui pourra ainsi assembler les éléments de son parcours en fonction de ses besoins en formation universitaire. Certains modules transversaux particulièrement demandés pourront ainsi être répartis sur plusieurs campus et proposés plusieurs fois dans l'année pour permettre une adaptation aux temporalités de chaque public. Par ailleurs, la réunion des deux types de public – formation initiale et formation continue – au sein de certains cursus ou lors de conférences ouvertes au public permettra également à chaque groupe de confronter ses expériences et de se compléter.

La gestion de la FTLV à l'échelle de l'Université de Lille, outre les mutualisations qu'elle

induit, permettra d'enrichir l'offre actuelle dans ce domaine en l'ouvrant progressivement à de nouveaux champs de formation, voire à de nouveaux parcours pluridisciplinaires à créer en fonction des besoins des usagers. Elle se donnera pour objectif de fournir une information complète sur chacun de ses diplômes (compétences, métiers, débouchés professionnels, synergie avec la recherche) de façon à faciliter les choix des lycéens et des étudiants en matière de formation et d'orientation-réorientation, et à donner aux entreprises et aux différentes institutions une information précise sur la qualité de son offre de formation. Cette diversité de l'offre de FTLV, facteur d'attractivité, sera renforcée par le développement de ressources pédagogiques numériques, qui s'articuleront avec l'offre de formation plus classique en présentiel. Des banques de cours numériques, des portefeuilles de lecture électroniques, voire une offre de diplômes accessibles à distance, couplés à de nouveaux outils pédagogiques, pourraient être développés par un service multimédia commun, optimisant ainsi les compétences déjà avérées en matière d'enseignement à distance. Le développement de l'offre de FTLV sera complété par la création d'outils qui aideront les étudiants en formation continue à se positionner dans un parcours de formation. Un suivi individualisé sera développé, afin d'orienter les étudiants en formation continue vers les parcours les plus adaptés à leurs attentes. Les personnes engagées dans la vie professionnelle pourront également faire reconnaître leur expérience acquise via le développement de l'offre de VAE, rendue possible par la mise en synergie des capacités actuelles. Toutes les innovations pédagogiques nécessaires au développement d'une telle politique de formation seront rendues possibles par la mutualisation des ressources en matière de pédagogie universitaire et d'ingénierie pédagogique, qui seront rendues plus accessibles, sous des formes diverses, à l'ensemble des enseignants.

Proposition 6 : Encourager la créativité et l'esprit d'initiative chez tous les étudiants de l'Université de Lille

L'esprit d'initiative et la créativité sont aujourd'hui des aspects cruciaux de l'insertion professionnelle de nombreux étudiants. Or une université qui souhaite développer une offre de formation modulaire et une politique de la FTLV ambitieuse qui facilite le retour de tous à la formation doit également être capable de promouvoir ces nouveaux types de compétences. Pour ce faire, l'Université de Lille développera une offre de formation qui s'appuiera sur un équilibre entre des modules liés aux enseignements disciplinaires – obligatoires – et des modules liés au projet professionnel ou aux centres d'intérêt de l'étudiant – optionnels. Parmi ces derniers, seront proposés des modules pensés sur la durée d'un cursus, dédiés aux techniques de création d'entreprise ou de montage de projets. Tous les étudiants de l'Université de Lille se verront donc offrir la possibilité de choisir des modules consacrés à ces thématiques.

Ces modules seront conçus en lien avec les structures dédiées à l'aide à la création d'entreprise déjà existantes, qui seront réunies dans un guichet unique à l'échelle de l'Université de Lille afin d'offrir une plus grande lisibilité aux porteurs de projets.

Les étudiants de l'Université de Lille se verront également offrir la possibilité d'appliquer les compétences acquises au cours de stages pertinents, valorisables dans leurs projets professionnels. Le développement d'une véritable politique de suivi des stages et de l'insertion professionnelle passera par la mise en place d'une banque de stages regroupant des offres sélectionnées pour assurer la qualité de l'expérience offerte aux étudiants. Par ailleurs, la mise en synergie des différents observatoires de l'insertion professionnelle permettra de mener un suivi global des nouveaux mécanismes de formation et de leurs effets sur l'insertion professionnelle.

Parfaire la visibilité et l'attractivité de l'Université de Lille à l'international tout en renforçant l'internationalisation de ses activités et des profils de tous ses étudiants

Les établissements partenaires du projet d'Université de Lille accueillent à l'heure actuelle plus de 6000 étudiants internationaux, auxquels il faut ajouter les chercheurs étrangers présents dans les laboratoires et les professeurs invités. Ce rayonnement a été rendu possible par la qualité des cours et des activités de recherches proposés actuellement mais également grâce à la cohérence des politiques des relations internationales. L'enjeu est aujourd'hui de développer cette attractivité tout en encourageant la mobilité sortante de tous les étudiants. Enrichissement de l'offre de formation en langue et en français langue étrangère ou développement de la certification et des cours en langues étrangères sont autant d'outils qui permettront à l'Université de Lille de conjuguer rayonnement international et internationalisation.

Proposition 7 : Améliorer l'attractivité de l'établissement auprès des chercheurs et des étudiants étrangers

Le développement d'une stratégie commune des relations internationales, cohérente et visible, par un Comité Stratégique des relations internationales, instance collégiale en charge de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre de cette stratégie, constituera une première avancée majeure en matière de visibilité et d'attractivité de l'Université de Lille sur la scène internationale.

Cette stratégie sera déclinée en actions concrètes, adaptées aux attentes du public international, comme par exemple la mise en place d'un dispositif unifié, dédié à l'accueil des étudiants et des chercheurs internationaux. La création d'un guichet unique virtuel géré par un service centralisé en charge de tous les aspects règlementaires et contractuels, complété par un accueil physique de proximité, permettra en effet d'améliorer la qualité de l'accueil tout en simplifiant les démarches, vis-à-vis de la Préfecture ou du CROUS notamment. La création de ce service unique facilitera également la mise en place de dispositifs d'accueil communs de tous les étudiants internationaux, avec des visites, des conférences voire un accompagnement linguistique renforcé. Les étudiants et chercheurs internationaux qui le souhaitent pourront en effet bénéficier d'un accompagnement linguistique renforcé en Français Langue Etrangère en amont ou en aval de leur arrivée en France, la mutualisation des besoins et des ressources au sein d'un service commun de l'enseignement des langues permettant une amélioration des capacités d'enseignement en la matière. Ce public bénéficiera également d'une offre de cours en anglais plus importante et plus diversifiée qui s'appuiera sur les offres de cours actuelles mais également sur des opportunités spécifiques développées grâce à la création de ce service.

Proposition 8 : Enrichir l'offre de l'établissement en matière d'enseignement des langues

La création d'un service commun de l'enseignement des langues permettra de valoriser la diversité et la qualité de l'offre linguistique actuelle, facilitant ainsi l'accès à l'enseignement de nombreuses langues à tous les usagers et personnels de l'Université de Lille. Ce service commun se concentrera sur les langues dites « modime » (*les moins diffusées et les moins enseignées*), et principalement sur celles qui attirent à l'heure actuelle de plus en plus d'étudiants, tous établissements confondus, et qui sont de fait en nombre limité: néerlandais, chinois, japonais, italien, portugais, russe ou suédois. Tous les étudiants de l'Université de Lille bénéficieront donc de la possibilité d'étudier, en interne, la langue de leur choix, quel que soit leur niveau, en lien avec leur projet personnel et professionnel – en matière de mobilité par exemple. Cela permettra à ceux qui souhaitent apprendre une nouvelle langue d'avoir accès à une offre plus variée de cours ouverts aux grands débutants tandis qu'un étudiant qui poursuit une deuxième langue se verra offrir la possibilité d'atteindre un niveau plus élevé à l'issue de la licence

Ce service commun sera géré par une Maison des langues de l'Université de Lille, en charge

du développement d'actions et d'outils communs. Chaque entité gardera la responsabilité de la gestion de l'enseignement de l'anglais, de l'espagnol et de l'allemand, qui seront néanmoins complétés par une offre spécifique développée par le service commun, pour des cours à des niveaux avancés ou des cours d'écriture d'articles en anglais par exemple. Ce service apportera également un accompagnement didactique aux enseignants désireux de développer leurs cours dans une langue étrangère (anglais ou autre), améliorant ainsi cette offre spécifique au sein de l'Université de Lille, facteur d'attractivité pour le public international comme précisé plus haut.

Proposition 9 : Encourager la mobilité sortante de tous les étudiants

Au-delà du développement de l'offre de formation en langue, la création d'un service commun constitue un outil important pour accompagner l'étudiant dans la préparation de sa mobilité sortante. Ce service contribuera en effet à aider l'étudiant à réfléchir à son projet de mobilité bien en amont, en lui donnant les outils linguistiques nécessaires pour avoir accès à l'université étrangère de son choix. Seront en outre mis en place des centres régionaux de certification linguistique au sein de l'Université de Lille, cette certification étant une condition préalable de plus en plus répandue à toute expérience de mobilité internationale. Plusieurs schémas sont envisageables : soit l'Université de Lille se dote d'un centre de certification unique, soit les besoins en certification dans les différentes langues sont répartis entre les différentes entités.

Par ailleurs, l'étudiant se verra offrir la possibilité de participer à plusieurs modules interculturels, gérés par ce service commun, qui le prépareront aux aspects plus pratiques de son expérience à l'étranger. Une fois la mobilité effectuée, la participation à ces modules sera validée par l'obtention du « Label international », supplément au diplôme créé par Lille 1 et généralisable à l'échelle de l'Université de Lille. Les étudiants auront donc l'opportunité de développer bien en amont leurs propres parcours internationaux individualisés, qu'ils pourront ensuite valoriser au cours d'une poursuite d'études ou auprès d'un employeur.

Enfin, l'amélioration de la préparation des étudiants à la mobilité sera associée au développement de partenariats avec certaines universités, par le développement d'une démarche commune de conventionnement avec des universités bien ciblées pour lesquelles une mutualisation paraît pertinente. L'ambition de l'Université de Lille est de s'inscrire dans un réseau d'Universités partenaires, situées dans un premier temps dans le périmètre bien défini de l'Europe du Nord-Ouest, en lien avec la logique de l'Eurorégion notamment. Ces accords mutualisés permettront le développement des coopérations existantes mais également de l'offre de doubles diplômes, en contrepartie de l'augmentation de l'offre de cours en langues étrangères au sein de l'Université de Lille.

Repenser les campus comme de véritables lieux de vie au sein de la Cité, via la construction de politiques « multi-campus » au sein de la Métropole lilloise, avec des campus accessibles à tous, dotés d'infrastructures adaptées et de fonctions supports repensées

Chacun des établissements actuels a progressivement développé des politiques destinées à améliorer l'accès de tous à l'enseignement supérieur en général et aux activités associatives, culturelles ou sportives en particulier. Cependant, les établissements doivent aujourd'hui faire face à de nouveaux défis qui viennent remettre en question les conditions de vie et d'étude sur les campus. De l'amélioration de la prise en compte des handicaps et des risques auxquels font face les étudiants à la montée en puissance du salariat étudiant, la création de l'Université de Lille constitue une opportunité unique pour développer une véritable politique commune de l'accessibilité – physique ou numérique – de l'Université, tout en encourageant l'ouverture et la participation citoyenne de tous.

Proposition 10 : Assurer les conditions de la réussite de tous les étudiants

Développer des politiques communes ambitieuses en matière de recherche et d'innovation, de formation et de rayonnement international n'a de sens que si l'Université de Lille assure à ses usagers les conditions de travail et d'accessibilité nécessaires à la réussite de tous.

L'accessibilité est d'abord d'ordre physique. Dans un contexte d'amélioration de la détection de certaines pathologies, et conformément à la logique de service public de l'Université, la création d'un service commun en charge du handicap, doté des moyens et de l'expertise adaptés aux nouveaux besoins, permettra à tous les étudiants en situation de handicap, permanent ou temporaire, de suivre le cursus de leur choix au sein de l'Université de Lille dans les meilleures conditions. Sera par ailleurs menée une réflexion globale sur les conditions de vie et l'hygiène de vie des étudiants, ciblée notamment sur la prévention des risques, en lien avec le Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé, qu'il conviendra de renforcer.

L'amélioration de l'accessibilité se traduit également par une meilleure prise en compte des contraintes économiques des étudiants, et de l'impact de ces contraintes sur leurs conditions d'études. Le salariat étudiant est en effet aujourd'hui une tendance lourde, ce qui pose de nombreux défis aux établissements en termes de gestion des emplois du temps ou de valorisation des compétences. Afin d'aider l'étudiant à concilier les exigences de sa formation avec son activité salariée, l'Université de Lille mettra en place un véritable statut de l'étudiant salarié, alimenté par un processus de réflexion associant Université, représentants des étudiants et employeurs. Ce statut sera complété par des mesures très pratiques : prise en compte des contraintes du salariat dans les rythmes de formation, développement de l'offre de cours en ligne ou encore mutualisation des environnements numériques de vie et de travail des étudiants, ce qui leur permettra d'avoir accès aux cours mais également à toutes les ressources documentaires, ce qui nécessite l'amélioration de l'accès à internet pour tous, sur tous les campus de l'Université de Lille et dans les résidences universitaires.

Par ailleurs, l'Université de Lille proposera à ses étudiants une palette d'emplois adaptés à leurs compétences ou à leurs formations, qu'ils pourront valoriser ensuite dans leurs projets professionnels. Suivant cette même logique de valorisation, les étudiants salariés de l'Université de Lille se verront offrir la possibilité de passer une VAE afin de faire reconnaître les compétences acquises via leurs activités salariées et de compléter leurs parcours.

Proposition 11 : Valoriser l'ouverture citoyenne et créer une identité partagée Université de Lille

Au-delà du regroupement de tous les champs disciplinaires, le projet de création de l'Université de Lille passe aussi par la mise en valeur de l'engagement citoyen et de la curiosité chez tous les usagers et personnels, favorisant ainsi l'émergence d'une identité

commune qui se nourrit des expériences et des pratiques partagées.

L'amélioration de la communication interne à l'Université de Lille autour des manifestations culturelles, associatives ou sportives organisées sur les différents campus constituera une étape importante vers le développement d'une identité partagée au sein de la « communauté Université de Lille ». Des outils d'accueil communs seront mis à la disposition des étudiants primo-arrivants. Les nouveaux étudiants de l'Université de Lille auront ainsi accès facilement et de manière claire à l'information sur les différentes possibilités proposées. Par ailleurs, tous les usagers et personnels seront informés au quotidien des actualités de l'Université de Lille via un service de communication unique. Cette communication commune sera particulièrement importante lorsque l'Université de Lille organisera de grandes conférences, plusieurs fois dans l'année, afin de diffuser les connaissances et de rassembler tous les publics. Ceci constituera également un facteur d'attractivité. Ces conférences, ainsi que d'autres événements tels que des expositions ou des rencontres inter-associatives, seront organisées dans la future « Maison de l'Université », vitrine de l'Université de Lille aux yeux du grand public mais aussi en interne, dans la communauté Université de Lille.

Ces mécanismes communs de communication seront complétés par la valorisation de l'engagement associatif et sportif. En effet, la richesse associative d'un établissement est aujourd'hui un facteur d'attractivité auprès de nombreux étudiants. Ces derniers, tout comme les personnels de l'Université de Lille, auront ainsi accès à une vie associative dynamique. La mise en place d'une véritable politique de suivi des associations facilitera le développement de synergies entre les associations existantes et favorisera l'émergence d'associations présentes sur plusieurs campus. Des mesures incitatives seront également prévues pour valoriser l'engagement associatif des étudiants au sein de leurs parcours de formation.

Les usagers et les personnels se verront également offrir une grande diversité d'activités sportives, à des niveaux différents, via le regroupement de toutes les activités actuellement proposées au sein d'un service commun des sports. Ces activités seront réparties dans les différents campus afin d'assurer une offre variée tout en optimisant l'utilisation des appareils et des infrastructures, ces dernières pouvant être mises à la disposition du public lorsqu'elles ne sont pas utilisées par les usagers et personnels de l'Université. De même, l'Université de Lille, en lien avec ses partenaires, développera la promotion des modes de déplacements doux entre ses différents campus à travers le développement des pistes cyclables, des garages à vélo mais également d'actions d'information et de prévention.

Améliorer la qualité et l'efficacité des services rendus à tous les usagers de l'Université en encourageant le développement de services et d'outils efficaces communs

Les personnels des établissements partenaires du projet d'Université de Lille bénéficient aujourd'hui du même accès à certains services, pour certains gérés de manière quasiment commune, l'accès aux formations ou l'organisation des concours par exemple. Ceci a permis de faciliter l'accès de tous les personnels à des services diversifiés de qualité. Pourtant, des différences importantes demeurent, accentuées par l'apparition de nouveaux défis liés notamment au transfert des RCE aux établissements. Réuni au sein de l'Université de Lille, ces derniers auront les moyens d'améliorer la qualité des conditions de travail des personnels à travers le développement d'outils mais également de pôles d'expertise communs qui viendront répondre aux attentes des personnels et des usagers de l'Université.

Proposition 12 : Créer les conditions d'une meilleure mobilité des personnels

La création de l'Université de Lille permettra d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble de ses personnels, ce qui passe notamment par un développement des opportunités offertes en matière de mobilité interne. Cette dernière sera facilitée par la mise en œuvre de règles et d'outils communs, qui permettront à tous les personnels de l'Université de Lille d'avoir accès à une information précise sur les opportunités de mobilité et aux moyens pour y participer. A titre d'exemple, cela se traduira par l'harmonisation des calendriers des mutations internes, la création d'une bourse à l'emploi commune, l'élaboration commune de fiches de postes ou encore la création d'une application intranet partagée à laquelle tous les personnels de l'Université de Lille auront accès, avec ainsi un plus grand choix de postes à pourvoir.

Ces outils seront complétés par l'amélioration des possibilités de formation proposées aux personnels, qui se verront offrir une grande diversité de cours à travers la création d'un catalogue de formations commun regroupant toutes les formations actuelles, les rendant ainsi plus visibles et plus accessibles. De plus, en fonction des besoins, de nouveaux cours pourront être créés, en matière d'enseignement des langues par exemple.

Un service commun de la gestion des concours, en charge de l'administration des aspects logistiques et de l'organisation matérielle viendra appuyer cette nouvelle conception de la mobilité, qui contribuera à l'émergence du sentiment d'appartenance à l'Université de Lille.

Proposition 13 : Développer un système d'information RH (SI-RH) commun

Le choix du produit de gestion des ressources humaines étant structurant, l'Université de Lille se dotera d'un système d'information commun pour les ressources humaines. Cela permettra de répondre efficacement aux évolutions technologiques qui s'imposent aujourd'hui à ces derniers. Ce système d'information commun sera géré par une unité fonctionnelle informatique unique en charge de développer ces outils et de les adapter en fonction des spécificités de chaque entité.

Cette mutualisation des outils informatiques générera une expertise au profit de la communauté Université de Lille, qui pourra ainsi bénéficier du développement ultérieur d'applications « maison » en fonction des besoins, facilitant le travail des personnels et des usagers. Elle viendra nourrir une nouvelle logique de développement fondée sur un partage des compétences et de l'expertise.

Ce système d'information unifié sera exploité pour faciliter le développement d'un annuaire électronique commun ou l'accès de tous les personnels aux différentes ressources.

Proposition 14 : Mettre en place une politique sociale commune

Le développement des liens entre les personnels de l'Université de Lille sera complété par l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique sociale commune, visant la généralisation des meilleurs pratiques et gérée par une entité unique en charge de la négociation, du financement et de la gestion de certaines prestations communes. Développer les services de santé, soutenir

l'action sociale en renforçant les structures d'accompagnement (augmentation du nombre d'assistantes sociales par exemple), créer un jardin d'enfants à l'échelle de l'Université de Lille sont autant d'exemples de ce qui pourrait être fait.

Ce service permettra également d'étoffer le catalogue de prestations proposées aux personnels et de faciliter l'accès à une information concernant ces prestations régulièrement mise à jour sur les différents sites de l'Université de Lille. Ceci permettra d'enrichir les possibilités offertes aux personnels et usagers de l'Université pour répondre au mieux à leurs besoins et à leurs attentes et améliorer leurs conditions de travail.

Proposition 15 : Améliorer la qualité des services proposés aux personnels et aux usagers

Certaines thématiques précises seront également mieux prises en charge par l'Université de Lille via la création de pôles d'experts thématiques. Ces pôles d'expertise permettront aux personnels et aux usagers d'avoir accès à tout moment à une expertise de qualité sur des questions transversales précises que les établissements actuels n'ont pas les moyens de développer seuls, comme par exemple la gestion des accidents du travail ou la gestion des risques psychosociologiques. Pour chaque question, les personnels ou les usagers se verront orientés vers un service spécifique commun.

Cette logique de mutualisation de l'expertise se retrouvera également dans la création d'une cellule commune d'achats publics. Cette cellule, en charge des achats communs, dans le cas des marchés à bons de commande par exemple, pilotera des procédures d'achat communes ou des appels d'offre communs. Elle comprendra également une agence de voyages interuniversitaire en charge de certains types de déplacements très utilisés (la liaison Lille-Paris par exemple) et une cellule de gestion commune des assurances. Ces services permettront de limiter le recours à des intermédiaires extérieurs, permettant à l'Université de Lille de dégager des marges de manœuvre qu'elle investira dans le développement d'autres services qui bénéficieront à ses personnels et à ses usagers.